

Enquête sur les revenus des monteurs

Novembre 2014

Présentation	page 3
Analyse	page 6
L'échantillon principal	page 6
Les salaires	page 8
Les allocations chômage	page 12
Les revenus totaux	page 13
Pour conclure	page 15

« Un monteur, combien ça gagne ? »

Même pour nous qui pratiquons ce métier, parfois depuis de longues années, il n'est pas simple de répondre à cette question.

En effet, l'irrégularité de nos revenus est telle qu'il nous est très difficile, individuellement, de les évaluer. Collectivement, la situation nous semble totalement chaotique malgré l'existence de conventions collectives devant garantir des salaires minima, et ceci a pour conséquence une très grande fragilité professionnelle.

La signature puis l'extension de la convention collective du cinéma ont suscité un violent débat qui marque encore la profession. Nous avons été choqués de lire dans un quotidien national les propos d'un réalisateur affirmant que cet accord était « *pour les riches patrons du cinéma et leurs riches employés*¹ », ou d'entendre sur une radio du service public le président d'un syndicat de producteurs déclarer : « *on parle quand même de salaires entre 2 000 et 15 000 euros par mois*.² » Au-delà du choc, ces assertions nous semblaient à des années-lumière de notre quotidien et du sentiment général de dégradation de nos niveaux de vie. Alors, un monteur ça gagne combien ?

Notre association, Les Monteurs associés, a décidé de réaliser une enquête sur les revenus des monteurs et pour garantir l'objectivité de cette étude, nous avons fait appel à un statisticien, via la junior entreprise de l'École normale supérieure de Cachan.

Échantillonnage et méthodologie

Un questionnaire a été mis en ligne et communiqué aux 200 adhérents et le plus largement possible à d'autres monteurs appartenant à leur réseau professionnel ou amical. La page web du questionnaire a été consultée plus de 2500 fois, 236 réponses ont été collectées, sur lesquelles 14 ont dû être écartées (erreurs de frappe, situations trop atypiques, monteurs vivant à l'étranger, tout jeunes entrants, etc.). Reste donc un échantillon consolidé de 222 répondants qui peut être considéré comme statistiquement significatif, en tenant compte cependant de certaines caractéristiques particulières que nous décrivons plus loin.

Le travail de dépouillement et d'analyse du statisticien a été long et compliqué, il a dû faire face à des difficultés inhérentes à la diversité de nos situations professionnelles. Nous travaillons effectivement dans plusieurs secteurs d'activité : cinéma, télévision, institutionnel, sites internet, etc., aussi bien pour des fictions que pour des documentaires, des reportages, des clips musicaux, de la pub, des films d'entreprises... Nous dépendons de conventions collectives avec des barèmes différents. Certains d'entre nous sont chefs monteurs sur certains projets, assistants sur d'autres...

En outre, la nature discontinue de nos contrats fait de nous des salariés intermittents, dépendants pour nos périodes d'inactivité de l'annexe 8 du régime interprofessionnel d'assurance chômage. Contrairement à une idée répandue, il ne s'agit nullement d'un « statut », puisque les droits aux allocations sont consentis pour un « capital » de 243 jours (8 mois) et que nombre d'entre nous ont de grandes difficultés, voire ne parviennent pas à travailler le nombre d'heures nécessaires à l'ouverture ou à la réouverture de ces droits.

Il a donc fallu tenir compte de ces nombreux critères pour établir le questionnaire puis trier, classer, et interpréter les chiffres bruts.

L'échantillon est composé de 132 femmes (environ 60 %) et de 90 hommes (environ 40 %).

¹ « *C'est un accord pour les riches patrons du cinéma et leurs riches employés !* » (Robert Guédiguian, *Le Monde* du 26/12/12)

² « *On parle quand même de salaires entre 2 000 € et 15 000 € par mois.* » (Marc Missonnier, président de l'APC, France Inter, émission « Comme on nous parle » du 2/04/2013)

70 % sont chefs monteurs, 11 % « majoritairement chefs monteurs ». 7 % sont assistants monteurs et 12 % « majoritairement assistants ». D'autre part, 75 % des répondants ont plus de 10 ans d'expérience, et 50 % plus de 15 ans d'expérience. On peut donc constater que l'échantillon est globalement expérimenté et que les chefs monteurs y sont surreprésentés. Ce sont des caractéristiques particulières dont il faut tenir compte dans l'interprétation des résultats.

D'autre part, l'enquête ne posait pas de questions sur le nombre d'heures travaillées chaque année, et ne permet donc pas de connaître le volume d'emploi correspondant aux revenus déclarés. C'est un manque, mais nous avons fait ce choix car le questionnaire aurait été beaucoup plus difficile et long à remplir, ce qui aurait certainement découragé de nombreux répondants potentiels. Ces résultats nous éclairent donc sur les revenus nets dont nous disposons pour vivre, davantage que sur les conditions de rémunération de notre métier.

Afin de constituer une base solide, le questionnaire portait sur cinq années de revenus, de 2008 à 2012. Les réponses ont été remplies à partir des avis d'imposition qui permettent de distinguer les salaires (y compris les congés spectacles) et les indemnités chômage. Pour une meilleure lisibilité, notre statisticien a divisé les revenus annuels par douze pour obtenir des valeurs mensuelles moyennes. Cependant cette présentation induit un biais important : en masquant l'irrégularité et la précarité des revenus, elle produit un effet de lissage qui ne correspond pas à la réalité quotidienne des situations.

Résultats et première analyse chiffrée

Concernant la part salariale des revenus de l'échantillon global, de 2008 à 2012, le salaire net médian³ mensuel des monteurs varie entre 1 662 € et 1 842 € pour la meilleure année. À titre de comparaison (à prendre avec précaution puisque pour la majorité des monteurs enquêtés les salaires perçus ne correspondent pas à un temps plein) en 2010 le salaire net médian (équivalent temps plein) en France était de 1 836 € dans le secteur privé⁴. Pour la même année il était de 1 662 € pour les monteurs.

À ce résultat indiquant le faible niveau salarial des monteurs, il faut ajouter un facteur géographique qui accentue la situation. En effet, l'activité des monteurs est fortement concentrée en Ile-de-France, où le coût de la vie et les rémunérations sont nettement plus élevés que dans les autres régions. La moyenne 2010 des salaires nets dans le secteur concurrentiel (hors fonction publique) y est de 2 663 €⁵, à comparer avec 1 865 € de salaire moyen (et non plus médian) pour les monteurs.

Si on considère la seule catégorie des chefs monteurs, le salaire net médian mensuel varie entre 1 807 € et 2 049 € (pour 2011, la meilleure année). À ce sujet, il est important de rappeler que les chefs monteurs sont des cadres, avec des responsabilités techniques et artistiques importantes (d'autant plus selon le budget de l'œuvre ou du programme) et parfois la responsabilité d'une équipe. Il n'est pas exigé de diplôme obligatoire pour ce métier, cependant le niveau d'étude se situe entre bac + 3 et bac + 6. Par exemple la Fémis recrute au niveau bac + 2 minimum et le cursus y dure 4 ans. Enfin, il convient aussi de noter que dans les diverses conventions collectives, les chefs monteurs sont les chefs de poste les moins bien rémunérés.

En 2010, le salaire net médian des chefs monteurs était de 1 807 €, à comparer (en prenant les précautions concernant le temps plein) avec 3 590 € pour les cadres en France⁶, et avec 4 416 € si l'on ne considère que les cadres d'Ile-de-France⁷.

3 Salaire médian : tel que la moitié des enquêtés gagne moins que ce chiffre et l'autre moitié gagne plus.

4 Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/EMPSAL13h_FTLo2secta.pdf

5 Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=CMRSEF04124®_id=99

6 Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/EMPSAL13h_FTLo2secta.pdf

7 Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=CMRSEF04124®_id=99

L'étude a mis en évidence deux autres résultats qu'il est important de mentionner.

En premier lieu, la différence de salaire entre les hommes et les femmes est de 22 % pour l'ensemble de l'échantillon, et de 20 % pour les chefs monteurs. Des chiffres au-dessus de la moyenne nationale qui est de 19 %.

Le deuxième résultat notable concerne les années d'expérience. On remarque une nette progression des salaires au-delà de dix ans d'expérience jusqu'à vingt ans d'expérience, mais après vingt ans les revenus salariaux sont en baisse. Par exemple, en 2012, les moins de dix ans d'expérience ont un salaire net médian de 1 529 €, les monteurs entre dix et vingt ans d'expérience 2042 €, et les plus de vingt ans descendent à 1 867 €. Même si les médianes varient d'une année à l'autre, ce différentiel reste pratiquement constant. L'expérience n'est pas valorisée.

Comme nous l'avons dit plus haut, il faut également avoir à l'esprit la grande irrégularité de ces salaires. Pour concrétiser cette donnée essentielle, nous avons cherché à connaître les écarts de salaires entre la meilleure année et la moins bonne pour un individu donné. Sur les 185 personnes qui ont renseigné toutes les années de 2008 à 2012, les écarts annuels s'échelonnent, selon les individus, entre 2 000 € et... 42 000 € !

On voit à quel point l'insuffisance et l'irrégularité des salaires rend les monteurs dépendants des indemnités couvrant leurs périodes d'inactivité.

Concernant ces dernières, les résultats de l'enquête font cependant apparaître une baisse constante des allocations chômage mensuelles médianes entre 2008 et 2012, variant de 1 087 € à 975 €. Elles représentent de 33 % à 37 % des revenus totaux.

Les allocations chômage, pour ceux qui en touchent, n'atténuent pourtant guère les écarts de revenus selon les années : le calcul effectué sur les 185 personnes précédemment citées montre des différences de revenus (salaire + indemnités) annuels par individu qui s'échelonnent entre 1 000 € et... 47 000 € ! 47 000 € étant un extrême isolé, mais pour plusieurs personnes l'écart se situe à environ 36 000 €. La médiane de cet écart étant de 11 134 € annuels, soit 928 € mensuels. La moitié des sondés a donc pu avoir des différences de revenus mensuels de plus de 900 € d'une année à l'autre. Difficile de faire des projets, sans parler de fournir des garanties pour le loyer, obtenir des crédits...

Un autre enseignement, non chiffré mais abondamment documenté dans les cases de commentaires libres, est la part très importante du travail non rémunéré. Il peut revêtir des formes différentes : heures supplémentaires ignorées (ni majorées, ni simplement payées), journées gratuites (fréquentes en fin de montage), préparations (visionnage de rushes à la maison par exemple) ou finitions (mixage, conformations, vérifications diverses...) effectuées sans salaire, voire films entiers montés gratuitement. La profession dans son ensemble, employeurs et salariés, doit faire face à cette situation délétère et organiser le travail de manière à ce que sa durée réelle soit équitablement rémunérée.

Voilà donc les grandes lignes des résultats de notre enquête ; des analyses plus complètes sont détaillées dans le document joint, mais une première conclusion peut déjà être tirée : non, les monteurs ne sont pas de riches techniciens.

Analyse de l'enquête sur les revenus des monteurs

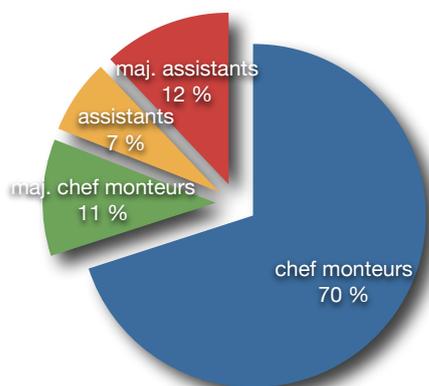
Cette analyse reprend les grandes lignes de l'étude effectuée par Pierre Chastroux, élève statisticien à l'ENS – l'étude est disponible sur notre site internet [à cette adresse](#) –, ainsi que des extraits des commentaires libres rédigés par les enquêtés.

L'échantillon principal

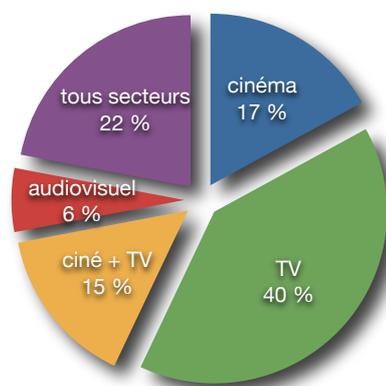
Il est composé de 222 personnes :

- 132 femmes et 90 hommes ;
- 156 chefs monteurs (monteurs son inclus), 25 « majoritairement chefs monteurs », 15 assistants monteurs et 25 « majoritairement assistants » ;
- travaillant « majoritairement » dans cinq secteurs : 37 pour le cinéma , 90 pour la télévision, 34 pour le cinéma et la télévision, 13 pour l'audiovisuel en général (internet, bonus dvd, institutionnel,...), et 48 indifféremment dans tous les secteurs.

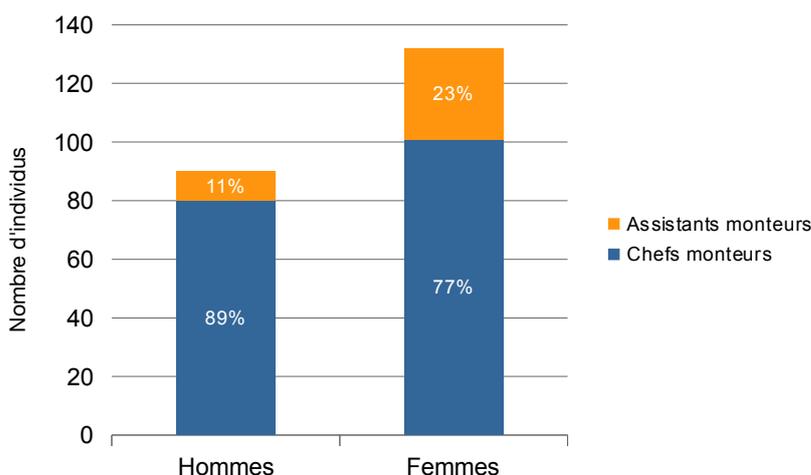
Répartition par poste



Répartition par secteur d'activité



Répartition chef/assistant par sexe



Ici, chefs monteurs et « majoritairement » chefs sont assimilés (de même pour les assistants). La faible proportion d'assistants (19 % si l'on additionne assistants et majoritairement assistants) n'est pas très surprenante au regard de l'évolution de notre profession depuis une vingtaine

d'années et la disparition des équipes de montage (quand on travaille seul, il est logique d'être chef !). Par ailleurs ce groupe n'est pas particulièrement jeune car il a en moyenne 10 années d'expérience.

« Après mon stage j'ai directement sauté la case assistant. » (Un chef monteur, 4 ans d'expérience)

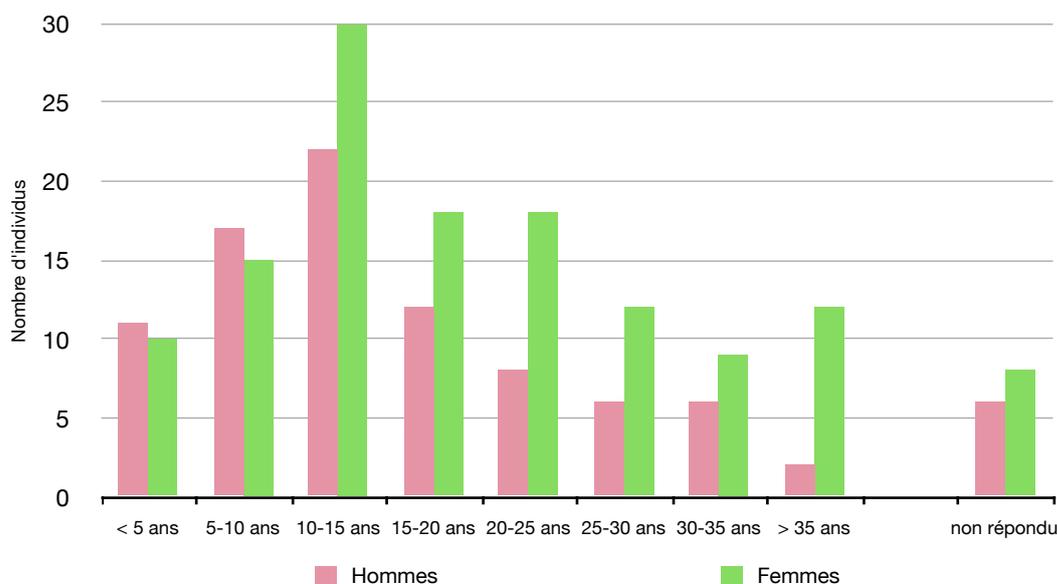
On remarque aussi que près d'un quart de l'échantillon (23%) alterne entre des postes de chefs ou d'assistants selon les projets.

« Mais mes revenus sont principalement en tant qu'assistante. » (Majoritairement chef monteuse, 11 ans d'expérience)

Plusieurs monteurs font également remarquer qu'il travaillent aussi comme truquiste, étalonneur ; un autre est réalisateur-monteur, deux monteurs son font également de la prise de son et du mixage. On voit ici apparaître la tendance aux « casquettes » multiples.

Années d'expérience

50 % des enquêtés ont plus de 15 ans d'expérience, 75 % plus de 10 ans d'expérience.



L'échantillon est donc globalement expérimenté, car pour « tenir » au delà de 10 ans, il faut travailler régulièrement.

« La répartition des années d'expérience montre que les femmes sont plus expérimentées que les hommes, ce qui correspond bien à l'histoire et à la tendance de la profession qui se « masculinise » depuis quelques années. En moyenne, les femmes sont donc plus expérimentées que leurs homologues masculins dans le métier. On pourrait s'attendre à ce que cette ancienneté plus importante des monteuses les conduisent à être sur-représentées parmi les chefs monteurs. C'est le contraire qui se produit. Nous sommes donc amenés à supposer qu'on retrouve ici une discrimination de genre dans l'exercice des positions à responsabilité. » (Extrait de l'étude, P. Chastroux)

Les salaires

Salaires et assimilés

N.B. : Les chiffres donnés seront toujours **nets**, car ils proviennent des déclarations d'impôts. On considèrera les **salaires médians nets** (salaire médian : tel que la moitié des enquêtés touche moins que ce chiffre, l'autre touche plus) car ils reflètent mieux la situation de la profession, en amortissant l'effet des valeurs extrêmes (quelques très gros ou très bas salaires). On donnera les **chiffres mensuels** (plus évocateurs que les chiffres annuels). Ce sont bien entendu des moyennes, puisque, nous le savons bien, nos revenus varient sensiblement selon les mois !

Sur la période considérée, 2008 à 2012, le salaire médian mensuel net varie entre 1 661,92 € et 1 841,92 € pour la meilleure année.

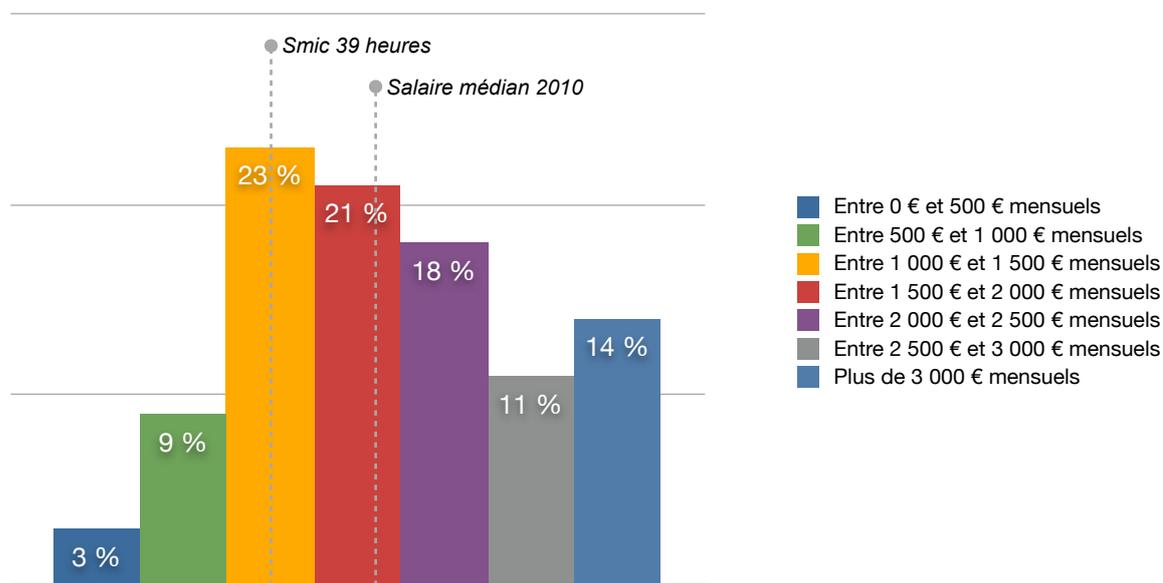
À titre de comparaison, en 2010 le salaire net médian (équivalent temps plein) en France était de 1 836 € dans le secteur privé⁸. Pour la même année il était de 1 662 € pour les monteurs.

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire médian	1 760 €	1 679 €	1 662 €	1 839 €	1 842 €
Salaire moyen	1 906 €	1 807 €	1 865 €	1 986 €	2 025 €

Le salaire moyen est supérieur au salaire médian. Ceci signifie que, comme pour la plupart des secteurs, les salaires sont plus concentrés vers le bas et s'étalent davantage vers le haut.

Répartition des salaires

Pour l'année 2012 (la meilleure des cinq années de l'enquête), on obtient les résultats suivants :



⁸ Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/EMPSAL13h_FTLo2secta.pdf

- 12 % des répondants touchent moins de 1 000 € nets par mois ;
- 24 % d'entre eux ont un salaire inférieur au Smic mensuel moyen calculé sur une base de 39 heures/semaine entre janvier et juillet 2012 soit 1 265 € (précisons que les grilles de salaire hebdomadaires du secteur sont établies sur 39 heures) ;
- 50 % des répondants déclarent un salaire inférieur au salaire médian français de l'année 2010, soit 1 836 € ;
- 62 % des personnes ont, en moyenne sur l'année, un salaire entre 1 000 € et 2 500 € nets par mois.

Salaires minimums et maximums (moyennes mensuelles)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Salaire minimum	68 €	386 €	50 €	92 €	83 €
Salaire maximum	6 739 €	6 000 €	7 668 €	7 159 €	8 011 €

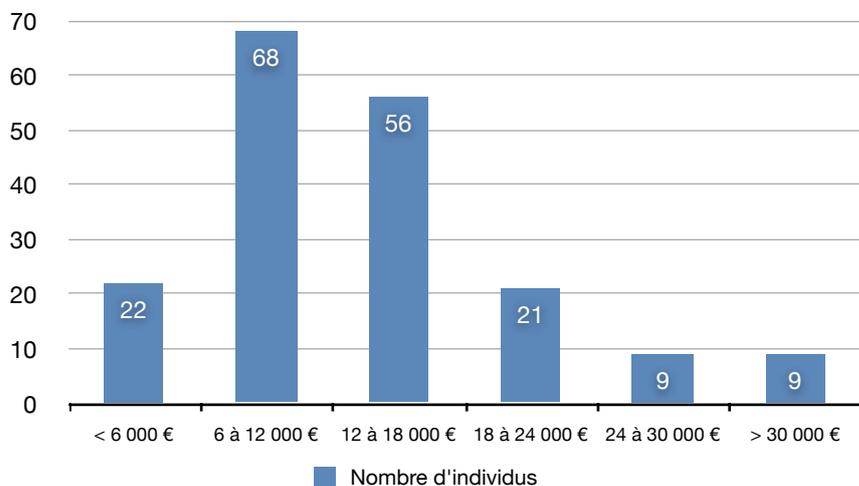
Relevons quelques réponses remarquables :

- chef monteuse, 12 ans d'expérience, revenus 2012 = 0 €, salaires des années précédentes se situant entre 4 500 et 8 000 € annuels ;
- majoritairement chef monteuse, 35 ans d'expérience, salaires annuels entre 1 500 et 13 000 €, a perdu ses droits au chômage en 2011, au RSA depuis. « Chef monteuse à la base j'ai fait pas mal de montages de directs ces années là pour faire des heures. Et quelques jours de formation par ci par là. » ;
- majoritairement chef monteuse, 19 ans d'expérience, travaillant surtout dans la publicité, 65 000 € en 2012 ;
- chef monteur, 25 ans d'expérience, travaillant dans le cinéma, avec des salaires globalement élevés ; valeur extrême en 2012 : 96 000 €.

Écarts des salaires individuels sur 5 ans

Une chef monteuse, 39 ans d'expériences, aux revenus très confortables de 2008 à 2012, signale « très peu de travail en 2013 et pour le début de 2014 aucun travail et aucun projet... »

Nous avons cherché à évaluer le caractère irrégulier des salaires : 185 personnes ayant renseigné tous leurs revenus de 2008 à 2012, nous avons calculé pour chacun la différence de salaires entre la meilleure année et la moins bonne. Les écarts annuels s'échelonnent entre 2 000 € et 42 000 €.



« Les années sont très variables et au bout de seize ans, je témoigne de la pression et de la difficulté de vivre de manière précaire, même si je fais partie des gens qui travaillent plutôt régulièrement. C'est assez pénible de passer ses années à calculer ses heures et à supputer des revenus à venir. » (Chef monteuse, 16 ans d'expérience)

Les discriminants du salaire : fonction, expérience, sexe, secteur d'activité

On donnera les chiffres de l'année 2012, les tendances étant similaires les autres années.

• Salaires médians selon la fonction

Exclusivement chefs monteurs :	2 020 €
Majoritairement chefs monteurs :	1 667 €
Majoritairement assistants monteurs :	1 481 €
Exclusivement assistants monteurs :	1 188 €

L'écart de salaire entre les chefs monteurs et les assistants est de 41 %. Il est environ de 30 % dans les grilles salariales conventionnelles. Ceci dit l'échantillon des assistants étant réduit, il faut être prudent quant à son analyse.

« Je tiens à préciser aussi que le métier d'assistant devient de plus en plus compliqué et que pour réussir à avoir un revenu continu je suis obligé de faire des journées doubles sur deux projets en même temps de plus en plus fréquemment. Et aussi que les productions nous obligent à être à disposition du montage sur de longues périodes sans être payé et en devant être disponible dans la journée. Cela devient très compliqué. » (Assistant monteur pour le cinéma, 10 ans d'expérience)

• Salaires médians en fonction de l'expérience

Moins de 10 ans d'expérience :	1 529 €
De 10 à 20 ans d'expérience :	2 042 €
Plus de 20 ans d'expérience :	1 876 €

Les salaires entre 10 et 20 ans d'expérience sont supérieurs d'environ 25 % par rapport à ceux des moins de 10 ans d'expérience. Cette différence retombe à environ 18 % pour les plus de 20 ans d'expérience.

« L'expérience joue un rôle de discriminant salarial qui ne semble pas négligeable. Une différence de salaire significative apparaît entre les monteurs ayant moins de dix ans d'expérience et les autres monteurs. Ensuite, avoir plus de vingt ans d'expérience n'aurait pas d'effets positifs sur le salaire. » (Extrait de l'étude, P. Chastroux)

Deux hypothèses pour expliquer ce résultat : une plus forte proportion de femmes dans la tranche des plus de 20 ans d'expérience (cf. ci-dessous les différences de salaires hommes/femmes) et/ou une baisse du volume de travail pour les plus de cinquante ans.

Par ailleurs, de nombreux commentaires laissés par les répondants font état de la non-reconnaissance de l'expérience professionnelle :

« Mes revenus sont exactement les mêmes qu'il y a 16 ans (malgré l'inflation et le passage à l'euro). En 1998, on me payait entre 1200 F et 1500 F/jour aujourd'hui on me paie entre 230 € et 256 €/jour, soit entre 1508 F et 1679 F. D'autre part, j'ai 16 ans d'expérience, je travaille de manière autonome, on me confie des journalistes juniors pour les accompagner activement mais je ne suis pas mieux rémunérée qu'un monteur junior. Cherchez l'erreur ! » (Chef monteuse, 16 ans d'expérience)

• Salaires médians en fonction du sexe

Hommes : 2 111 €

Femmes : 1 648 €

Soit un écart de près de 22 %, supérieur à l'écart des salaires hommes/femmes en France qui est de 19 %.

Si on ne considère que la catégorie exclusivement chefs monteurs :

- chefs monteurs hommes : 2 307 €

- chefs monteuses femmes : 1 849 €

Soit un écart de près de 20 %, lui aussi supérieur à l'écart des salaires hommes/femmes en France !

Un métier féminin à l'origine mais les messieurs se sont bien rattrapés !

• Salaires médians en fonction du secteur d'activité

Monteurs travaillant majoritairement pour la télévision : 2 010 €

Monteurs travaillant majoritairement pour le cinéma : 2 202 €

Monteurs travaillant autant pour la télévision/le cinéma : 1 563 €

Monteurs travaillant pour internet/institutionnel/bonus,... : 994 €

Monteurs travaillant dans tous les secteurs : 2 011 €

La différence de 9 % entre les salaires médians cinéma/télévision s'explique vraisemblablement par les différences de salaires minima conventionnels entre le secteur cinéma et celui de l'audiovisuel (13 % entre le minima chef monteur cinéma et chef monteur spécialisé audiovisuel). Pour autant la convention collective du cinéma n'était pas étendue (et donc obligatoire) sur les années étudiées, et on a connu dans ce secteur des pratiques salariales variables...

« J'ai monté 3 longs métrages sur cette période payés à - 40 %. Mais je travaille beaucoup pour la télévision où je suis payé au tarif conventionnel chef monteur. » (Chef monteur, 12 ans d'expérience)

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je travaille toujours autant mais le salaire minimum ne fut plus de cours ces dernières années. » (Chef monteuse cinéma, 37 ans d'expérience, revenus en baisse)

Le salaire médian plus bas pour les monteurs travaillant autant en télévision qu'en cinéma est plus difficile à comprendre, peut-être témoigne-t-il d'une situation moins stable, moins installée dans un réseau professionnel donné.

Les revenus hors montage (y compris les heures d'enseignement)

Presque 30 % des enquêtés déclarent avoir des revenus hors montage, parmi lesquels 23 % de manière marginale (moins d'un mois de revenu) et 7 % de manière significative (plus d'un mois de revenu).

« Mes revenus hors montage sont constitués d'heures d'enseignement (environ 50 heures/an) et d'un emploi de 4 mois dans un tout autre domaine en 2011. » (Chef monteuse, 30 ans d'expérience)

Autoentrepreneurs

14 personnes déclarent toucher des revenus en tant qu'autoentrepreneurs. Pour 6 d'entre eux, c'est l'intégralité de leurs revenus.

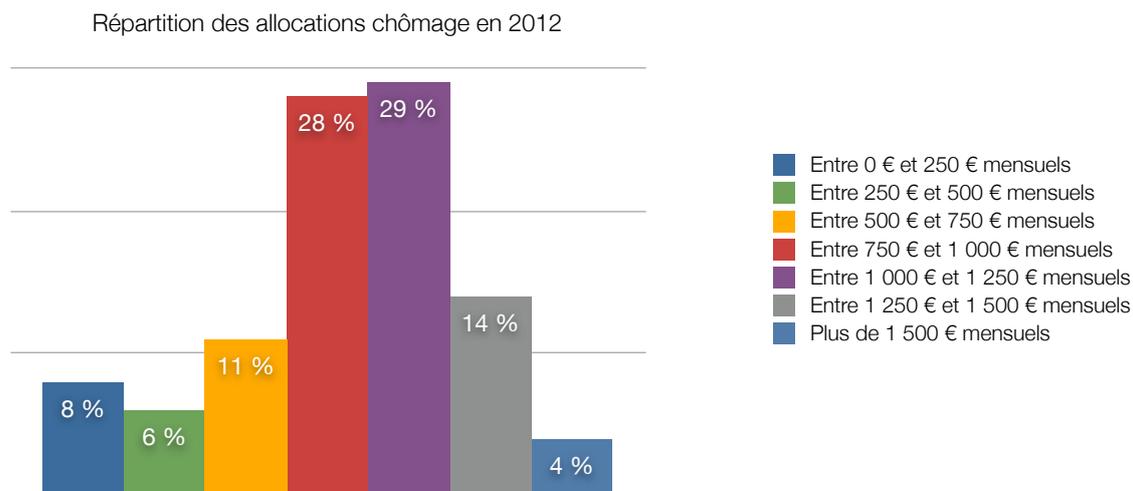
« Pendant mes études j'ai accepté. Désormais je refuse, mais malheureusement et bien trop souvent pour des petites productions on m'a beaucoup sollicitée sur ce point. L'enveloppe globale étant posée en état de fait, à moi de choisir d'être déclarée ou non (les charges étant dans tous les cas imputées à cette enveloppe). » (Majoritairement chef monteuse, 5 ans d'expérience)

Les allocations chômage

Les calculs sont faits sur un échantillon réduit de 207 personnes, certains répondants n'étant pas en situation de percevoir des allocations chômage (CDI, retraités, autoentrepreneurs,...)

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Allocation chômage médiane	1 087 €	1 073 €	999 €	981 €	975 €
Allocation chômage moyenne	1 078 €	1 018 €	936 €	910 €	922 €

On constate que l'allocation médiane et mensuelle est en baisse régulière depuis 2008.



Allocation médiane nette mensuelle en 2012 : 975 €.

5 personnes parmi les 207 n'ont pas touché d'allocations alors qu'elles en percevaient précédemment.

53 % de l'échantillon ont touché une allocation nette inférieure à 1 000 €.

Rappelons qu'il s'agit de moyennes calculées pour une présentation mensuelle qui ne reflètent pas la réalité concrète puisque les allocations ne sont versées que dans les périodes d'inactivité.

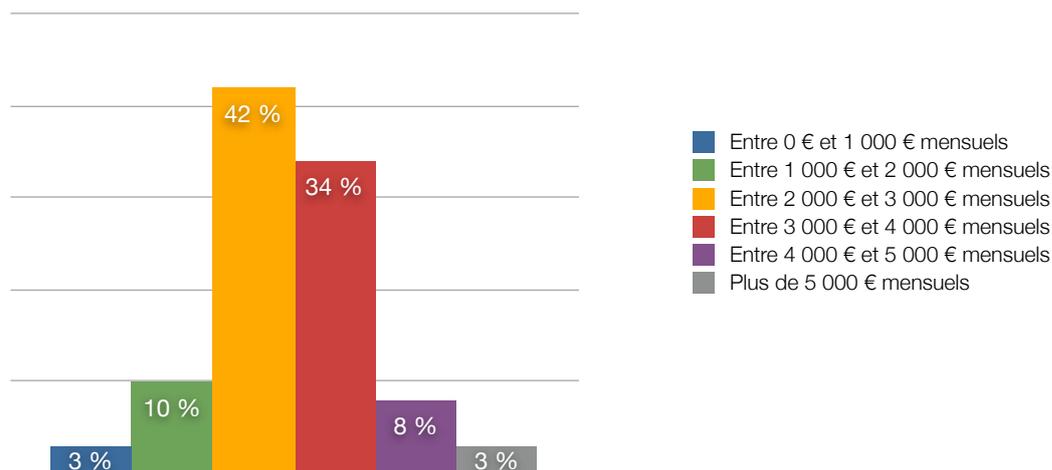
Les revenus totaux (salaires + allocations)

Ils sont eux aussi calculés sur l'échantillon réduit.

En 2012, la médiane des revenus totaux est de 2 860 €.

Rappelons pour mémoire que le salaire médian des cadres en France en 2010 (il n'y a pas encore de statistiques disponibles pour 2012) était de 3 590 €⁹ (4 416 € si l'on ne considère que les cadres d'Ile-de-France¹⁰).

Répartition des revenus en 2012



13 % des personnes ont moins de 2 000 € nets de revenus par mois.
75,6 % ont entre 2 000 € et 4 000 € nets par mois.

Aux extrêmes : 0 € de revenus pour une chef monteuse de 12 ans d'expérience ayant des revenus non nuls les années précédentes ; 8 156 € de revenus nets mensuels pour un chef monteur travaillant dans le cinéma et dont c'est très nettement la meilleure année.

Dans le groupe des monteuses ayant entre 10 et 20 ans d'expérience (dont on peut supposer qu'ils sont correctement « installés » dans le métier et sans compter le cas de la personne n'ayant eu aucun revenu) les revenus s'étagent de 1 385 € à 7 083 € mensuel, soit un différentiel de 1 à 5, considérable pour un même métier.

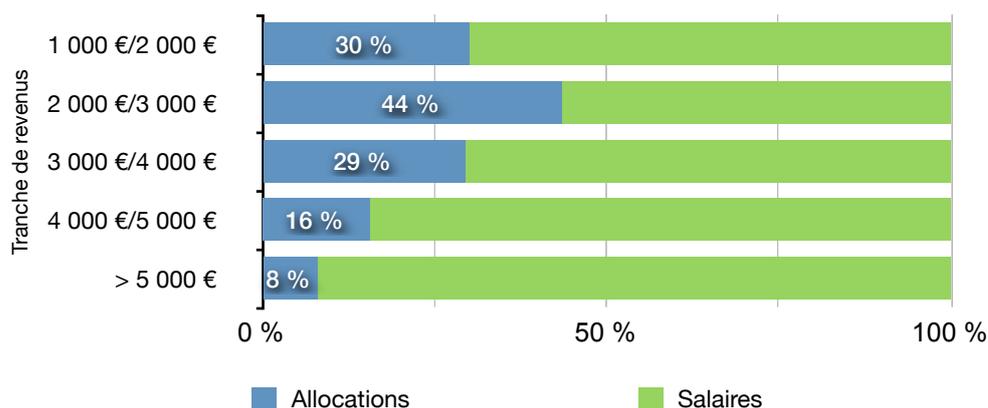
En moyenne sur les cinq années étudiées, les allocations chômage représentent pour cet échantillon environ un tiers des revenus totaux (la valeur variant de 33 % à 37,5 %).

Les allocations chômage permettent donc de compenser pour partie les faibles salaires des monteuses mais l'irrégularité des revenus reste très grande, ainsi que les écarts entre monteuses et entre les années pour un même individu, comme on peut le voir dans les deux graphiques ci-après.

⁹ Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/EMPSAL13h_FTLo2secta.pdf

¹⁰ Cf. Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=CMRSEF04124®_id=99

Part des allocations dans les revenus 2012 selon la tranche

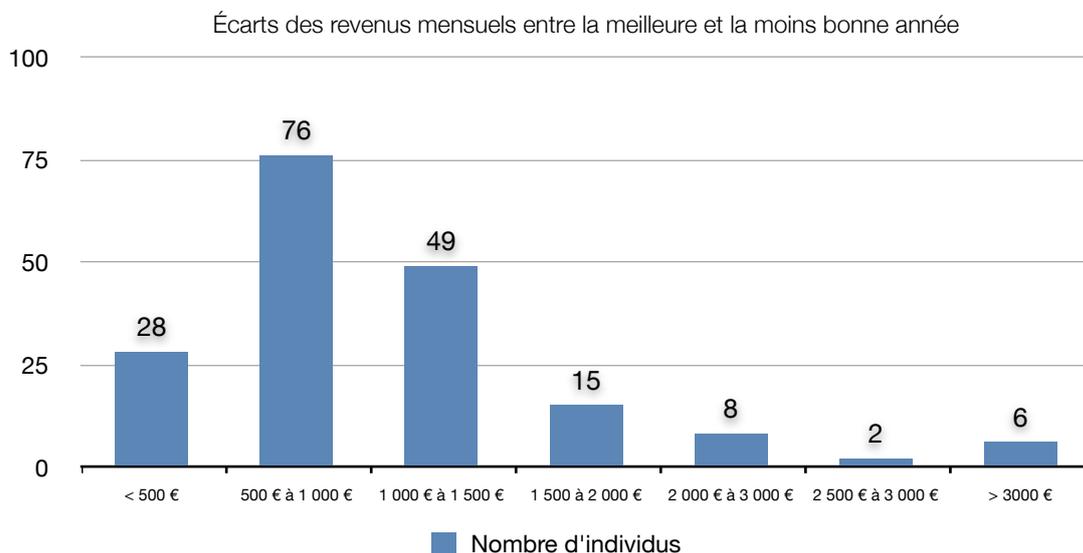


« Dans cette période de 5 années entre 2008 et 2012 j'ai travaillé en tout environ 6 mois "en participation" c'est à dire, sans recevoir de salaire, donc payée par le Pôle emploi ! » (Chef monteuse, 16 ans d'expérience)

Écarts des revenus sur cinq ans pour un même individu

Les écarts de revenus pour un individu entre la meilleure et la moins bonne année se situent entre 1 000 € et 47 000 € annuels ! 47 000 € étant un cas extrême isolé, mais pour plusieurs personnes l'écart se situe à environ 36 000 €.

Cela nous donne une médiane de 11 134 €, soit 928 € mensuels. Ceci signifie que la moitié des répondants ont donc pu voir leurs revenus varier de plus de 900 € mensuels d'une année à l'autre.



Le travail « gratuit »

« Un montage documentaire télé dure 4 semaines, soit 140 ou 160 heures de travail déclaré selon les boîtes. J'estime faire au moins 30 heures supplémentaires par montage. Ces heures sont "offertes" aux sociétés qui ne me déclarent pas ces heures. Pour un projet de

courte durée (1 à 3 jours) c'est parfois pire puisque par soucis d'économie, le temps de montage est sous-estimé et le temps de travail est le double de celui déclaré (avec du travail de nuit). D'ailleurs les heures sup. (lorsqu'elles sont déclarées), les heures de nuit, les heures en jours fériés ou en week-end ne sont jamais majorées. » (Majoritairement chef monteur, 7 ans d'expérience)

Nous n'avons pas de données chiffrées concernant les durées de travail cependant de nombreux répondants ont profité des cases de commentaire libre pour évoquer le problème des heures et des jours de travail non rémunérés.

Ce travail gratuit est difficile à quantifier, mais par nos échanges nous savons qu'il est très répandu dans notre profession : l'organisation individuelle de notre travail est très différente de celle des équipes de tournage, soumis à un horaire collectif. De plus, la position solitaire du monteur face à l'employeur, la concurrence salariale à laquelle il est soumis, le fragilisent et l'amènent à accepter parfois des semaines entières de travail non rémunéré pour finir un film. Certains monteurs obtiennent une forme de compensation en étant déclarés comme co-auteurs et en percevant de ce fait des droits d'auteur. Pour la majorité, ce travail est de fait « payé » par la caisse d'assurance chômage...

Vu sous un angle réglementaire, il s'agit en réalité de travail dissimulé.

« Vue la conjoncture je n'arrive plus à me faire payer les heures sup. ou les heures des dimanches (manque d'heures cruel pourtant) mais beaucoup d'autres monteurs acceptent d'être payés 7 heures alors que l'on en fait au minimum 9 ou 10. » (Chef monteur, 20 ans d'expérience, secteur de la télévision, touche des droits d'auteurs)

« En 14 ans je n'ai jamais eu une heure supplémentaire payée ni mes suivis de postproduction ou réunions préparatoires. » (Chef monteur, 14 ans d'expérience)

Pour conclure

50 % des monteurs ont des salaires en-dessous de la médiane française, ce qui les rend très dépendants des allocations chômage.

Mais surtout, l'enquête a permis de mettre en chiffres l'incroyable diversité et irrégularité de nos revenus. La perception chaotique de nos situations que nous avons exprimée en introduction se voit concrétisée par des écarts salariaux allant de 1 à 100 entre les enquêtés¹¹. Un résultat révélateur de la désorganisation d'une profession.

Qu'est-ce qui peut expliquer ou justifier une telle inégalité ? Avec des situations individuelles aussi différentes, allant d'une grande fragilité à des revenus très confortables, comment se retrouver autour de revendications communes ? Même si l'on ne considère pas les cas extrêmes, la disparité des revenus va de 1 à 4, ce qui est considérable au sein d'un métier, d'autant plus que notre échantillon est globalement expérimenté et que les chefs monteurs y sont très majoritaires. Ajoutons à cela l'irrégularité et l'imprévisibilité des revenus d'une année à l'autre, et nous avons tous les éléments réunis pour pratiquer une féroce concurrence à la baisse entre les monteurs, malgré les fragiles gardes-fous des conventions collectives.

¹¹ Cf. [Salaires maximum et minimums](#).